

Compte rendu

De la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le **Vingt-Huit du mois de mars**, le Conseil municipal de la commune RIVES DE L'YON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à **19h30** sous la présidence de **M. Jean-Louis BATIOU**, Maire de la commune de Rives de l'Yon (Vendée).

Date de convocation : 22 mars 2018.

Membres présents :

M. BATIOU Jean-Louis,
M. DREILLARD Bruno
Mme MOULIN Marie-Christine
M. LAURENCEAU Gérard
Mme BEAUPEU Laurence
M. ROCHEREAU Fredy
Mme BARREAU Carine
M. IMBERT Jean-Pierre
M. BROCHARD Nicolas
Mme HUYGHE Claude
M. HERPIN Jean-François
M. BARBE Olivier
M. BETOU Jean-René
Mme LIEVRE Jeanne
Mme MENANTEAU Elisabeth
M. GANACHAUD Thierry
Mme PENLOUP Nicole
Mme LUCAS Vanessa
Mme LANDAIS Virginie
Mme BARKAN Emmanuelle
M. DUBOIS Jacques
M. HERMOUET Christophe
Mme BORDET Stéphanie
M. GARANDEAU Bernard.

Membres absents et excusés :

Mme DENOUE Véronique qui a donné pouvoir à Mme MOULIN Marie-Christine pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme HERBRETEAU Chantal qui a donné pouvoir à Mme LIEVRE Jeanne pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. ALAIN Patrice qui a donné pouvoir à Mme HUYGHE Claude pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. TESSIER Michel qui a donné pouvoir à M. IMBERT Jean-Pierre pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. DUMAS Jean-Pascal qui a donné pouvoir à M. HERPIN Jean-François pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. CANTENEUR Eric qui a donné pouvoir à Mme PENLOUP Nicole pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. POIRAUD Jacques qui a donné pouvoir à M. POIRAUD Jacques pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme PASQUIER Karine qui a donné pouvoir à M. DREILLARD Bruno pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. CHENE Aurélien qui a donné pouvoir à M. ROCHEREAU Fredy pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
M. MOINE Anthony qui a donné pouvoir à M. BATIOU Jean-Louis pour participer en ses lieu et place aux votes de la séance.
Mme TROQUIER Mariel.
Mme NDIAYE Delphine.
M. SIRE François,
M. TARD Jean-Marc.

Secrétaire de séance : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme secrétaire de séance, **Mme BARKAN Emmanuelle**.

✍ ✍ ✍ ✍

La séance est ouverte à 19h55, le quorum n'étant pas atteint plus tôt.

M. le Maire rappelle l'importance, pour les élus, de respecter l'horaire de la séance du Conseil municipal, tel qu'indiqué sur la convocation. Il est regrettable de devoir retarder la tenue de la séance de 25 mn en raison du quorum non atteint.

M. le Maire tient à souligner l'importance toute particulière que revêt cette journée. C'est en effet, aujourd'hui, mercredi 28 mars 2018, qu'un hommage national a été rendu aux victimes de l'attentat terroriste de l'Aude. En outre, une « Marche blanche » se déroule en ce moment dans la capitale et dans certaines villes de France, en mémoire d'une femme juive assassinée. En hommage à ces personnes tragiquement disparues, M. le Maire propose d'observer une minute de silence.

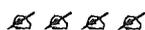
Après s'être levé, le Conseil municipal se recueille.

20h00 : Arrivée de Mme MENANTEAU Elisabeth.

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil municipal afin de savoir si le compte rendu de la dernière séance, soit celle du **8 mars 2018**, soulève des remarques particulières.

Aucune remarque particulière n'est formulée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance, adopte le compte rendu de la séance du 8 mars 2018.



I – Rapport des délégations du Maire.

Date décision	N° Ordre	Nature et objet
Commande publique		
12.03.2018	2018-08-MP	Signature d'un devis relatif à des travaux à réaliser sur les trottoirs de la boulangerie et de la boucherie de St Florent-des-Bois, devis établi par l'entreprise COLAS (La Roche-sur-Yon), pour un montant de 7 405.32 € HT, soit 8 886.38 € TTC.
12.03.2018	2018-09-MP	Signature de la convention n° 2018.ECL.0288 relative à des travaux d'éclairage public du SYDEV, en lien avec le lotissement « Le Champ Vairé », pour un montant de 9 828.00 € HT, soit 11 793.60 € TTC.
20.03.2018	2018-10-MP	Signature d'un devis relatif à des travaux de mise en accessibilité dans la salle de sport et à la tribune de football de St Florent-des-Bois, devis établi par l'entreprise CIPI Concept (St Florent-des-Bois), pour un montant de 3 250.00 € HT, soit 3 900.00 € TTC.
22.03.2018	2018-11-MP	Signature d'un devis relatif à des travaux de réfection du chemin du village du Pied Doré, devis établi par l'entreprise PASQUEREAU (Aubigny-Les Clouzeaux) pour un montant de 4 384.00 € HT, soit 5 260.80 € TTC.
Administration générale		
		NEANT

II – FINANCES – COMPTABILITE

1)

DE2018-03-028

Comptes administratifs – Année 2017 :

Délibération portant approbation de ces comptes. (Budgets Principal et Annexes)

(cf annexe n° 1)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L2121-14, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les comptes administratifs – Année 2017 doivent être approuvés par le conseil municipal de Rives de l'Yon.

Ces comptes administratifs concernent les budgets Principal et Annexes.

Monsieur le Maire propose au conseil d'élire M. DREILLARD Bruno, comme président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

M. DREILLARD Bruno préside alors la séance du Conseil municipal.

M. BATIOU Jean-Louis, Maire, quitte la salle de conseil municipal,

Après avoir entendu les présentations de M. DREILLARD Bruno,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à des votes,

- DONNE acte de la présentation faite des comptes administratifs de la collectivité, budget principal et budgets annexes – Année 2017,
- ARRETE les résultats définitifs suivants :

	Budget Principal	Budget Annexe « Commerce »	Budget Annexe « Lotissements »	Budget Annexe Lotissement « Le Champ Vairé »
Dépenses de fonctionnement	2 405 905.83	19 256.07	201 658.56	200 182.77
Recettes de fonctionnement	3 161 628.14	33 518.70	192 686.26	229 208.77
Résultat de l'exercice	+ 755 722.31	+ 14 262.63	-8 972.30	+ 29 026.00
Résultat 2016 reporté	521 000.45	918.86	84 619.23	-29 026.00
Résultat de fonctionnement 2017	+ 1 276 722.76	+ 15 181.49	+ 75 646.93	0
Dépenses d'investissement	852 464.74	30 463.80	33 173.00	104 875.27
Recettes d'investissement	830 916.53	65 455.66	192 686.26	186 581.18
Résultat de l'exercice	-21 548.21	+ 34 991.86	+ 159 513.26	+ 81 705.91
Résultat 2016 reporté	-445 676.46	+ 25 192.25	-192 686.26	-81 581.18
Résultat d'investissement 2017	- 467 224.67	+ 60 184.11	-33 173.00	+ 124.73

	Budget Annexe Lotissement « Gui 2 -Extension »	Budget Annexe Lotissement « Beau Soleil – Extension 1 »
Dépenses de fonctionnement	159 513.26	44 214.09
Recettes de fonctionnement	159 513.26	44 668.00
Résultat de l'exercice	0	+ 453.91
Résultat 2016 reporté	0	58 516.80
Résultat de fonctionnement 2017	0	58 970.71
Dépenses d'investissement	159 513.26	0
Recettes d'investissement	0	44 214.09
Résultat de l'exercice	- 159 513.26	+ 44 214.09
Résultat 2016 reporté	0	- 44 214.09
Résultat d'investissement 2017	- 159 513.26	0

Résultat du vote :

1/Budget principal

. Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation du compte administratif, budget principal – Année **2017 = 32.**

2/Budget annexe « Commerces »

. Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Commerces » – Année **2017 = 32.**

3/Budget annexe « Lotissements »

Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissements » – Année **2017 = 32.**

4/Budget annexe Lotissement « Le Champ Vairé »

Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissement le Champ Vairé » – Année **2017 = 32.**

5/Budget annexe Lotissement « Gui 2 - extension»

M. BETOU Jean-René déclare ne pas vouloir participer au vote.

Votants = 31. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 31. Pour approbation du compte administratif, budget annexe Lotissement « Gui 2 » – Année **2017 = 31.**

6/Budget annexe Lotissement «Beau Soleil – Extension 1 »

Votants = 32. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation du compte administratif, budget annexe « Lotissement le Champ Vairé » – Année **2017 = 32.**

2)

DE2018-03-029

Comptes de gestion – Année 2017, établis par le Trésorier municipal :

Délibération portant approbation de ces comptes. (Budgets Principal et Annexes)

(Cf annexe n° 2)

M. le Maire revient en salle de conseil et reprend la présidence de la séance.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion - Année **2017** émis par le comptable du Trésor Public. Les comptes de gestion mis à la disposition des conseillers ont été vérifiés, ils sont conformes à la comptabilité de la commune et n'appellent ni observation ni réserve.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **DÉCLARE** conformes les comptes de gestion dressés pour **l'exercice 2017** par Monsieur le Trésorier municipal pour les budgets communaux et leurs budgets annexes :
 - Budget Principal,
 - Budget annexe « commerces »,
 - Budget annexe « lotissements »,
 - Budget annexe lotissement « Le Champ Vairé »,
 - Budget annexe lotissement « Gui 2 - Extension »
 - Budget annexe « lotissement Beau Soleil – Extension 1».

Résultat du vote :

. Votants = 34. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 34. Pour approbation des comptes de gestion, budget principal et budgets annexes – Année 2017 = 34.

3)

DE2018-03-030

Budget principal Rives de l'Yon :

Délibération relative à l'affectation du résultat d'exploitation – Année 2017.

Délibération

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

- un excédent d'exploitation global de : **1 276 722.76 €.**

- **DECIDE, à l'unanimité de ses membres, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :**

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 :

Pour MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté.	
Excédent antérieur reporté.....	521 000.45 €
Virement à la section d'investissement.	
Résultat de l'exercice : EXCEDENT	755 722.31 €
A/EXCEDENT au 31.12.2017	1 276 722.76 €
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).	
* aux réserves réglementées. (Plus-values nettes de cessions d'immobilisations).	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement. - article 1068)	534 502.67 €
.....	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserve.	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) - article 002.....	742 220.09 €
DEFICIT résiduel à reporter	/
B/ DEFICIT au 31.12.2017	/
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter	
Excédent disponible.	
C/LE CAS ECHEANT : Affectation de l'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE.	/

4)

DE2018-03-031

Budget principal Rives de l'Yon : Délibération relative au vote des taux d'imposition – Année 2018.

Délibération

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2018 de la taxe d'habitation et des taxes foncières communiqué par les services fiscaux ;

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer **les taux d'imposition pour 2018.**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition unifiés, tels que votés pour l'année 2017, soit :

Commune	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94 %	21.28 %	39.33 %

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire, pour l'année 2018, les taux votés en 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- VOTE les taux suivants pour 2018 :

Commune	Taux TH	Taux FB	Taux FNB
Rives de l'Yon	21,94 %	21.28 %	39.33 %

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

. Votants = 34. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 34. Pour approbation des taux d'imposition unifiés– Année 2018 = 34.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

a.

DE2018-03-032

Délibération relative à une avance remboursable du budget principal au profit d'un budget annexe, année 2018 : Budget annexe - Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».

Délibération :

VU la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité des financer dans les meilleures conditions les opérations d'aménagement portées dans les budgets annexes dénommés :

- Budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir procédé à un vote,

1 – DECIDE d'accorder une avance remboursable du budget principal au budget annexe, **Année 2018**, comme suit :

- Budget annexe dénommé : Budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».

Le montant de l'avance remboursable est de : **159 513.26 €**. Elle sera portée au **débit du compte 27638** du budget principal et au **crédit du compte 168778** du budget annexe : budget annexe – Lotissement « Le Gui 2 – Extension ».

2 – DIT que l'avance remboursable est prévue pour une durée de deux ans. Cette avance sera remboursée in fine. Toutefois, un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si la commune décide de mobiliser sur ces budgets annexes des financements externes.

3 – DONNE tout pouvoir à M. le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

M. BETOU Jean-René indique ne pas participer au vote.

- Votants = 33. Abstention = 0. Suffrages exprimés = 33.

- Pour validation de cette délibération = 33.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

b.

DE2018-03-033

Délibération relative au vote du budget primitif « Commune » - Année 2018.

(Cf annexe n° 3)

Une présentation de la section d'investissement est faite aux élus, par opération. Mr le Maire invite chaque adjoint à détailler le programme des dépenses relevant de sa compétence :

- Pour les travaux de voirie : M. ROCHEREAU Fredy, adjoint, indique qu'il est prématuré de communiquer car la commission n'a pas encore finalisé sa réflexion.
- Pour les travaux de bâtiments : M. IMBERT Jean-Pierre précise les travaux envisagés sur l'année 2018 et déjà présentés lors de la commission générale du 14 mars 2018

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2018,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 14 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir procédé à un vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- ADOPTE le budget primitif « Commune » - Année 2018 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
011	Charges à caractère général	599 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 280 600.00
014	Atténuation de produit	1 600.00
65	Autres charges de gestion courante	513 500.00
66	Charges financières	70 205.68
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section investissement	1 190 387.41
042	Op° d'ordre	70 000.00
	TOTAL BP	3 757 893.09

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
002	Excédent Fonctionnement reporté	742 220.09
013	Remboursement rémunération & charges	1 000.00
043	Opérations d'ordre	5 000.00

70	Produits des services	198 230.00
73	Impôts & taxes	1 540 055.00
74	Dotations, subvention & participations	1 154 413.00
75	Autres produits de gestion	116 970.00
76	Produits financiers	5.00
77	Produits exceptionnels	/
TOTAL BP		3 757 893.09

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	37 700.00
204	Subventions d'équipement versées	41 900.00
21	Immobilisations corporelles	434 600.00
23	Immobilisations en cours	0.00
	Total opérations équipements	2 120 459.00
10	Dotations, fonds divers	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	330 000.00
27	Autres immobilisations financières	159 213.26
020	Dépenses imprévues	20 000.00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	5 000.00
	TOTAL BP propositions nouvelles	2 634 972.26
001	Déficit antérieur reporté	467 224.67
	Restes à réaliser 2017	89 078.00
TOTAL BP		3 191 274.93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
13	Subventions d'investissement	477 576.00
16	Emprunts et dettes assimilés	646 008.85
10	Dotations, fonds divers et réserves	251 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	534 502.67
021	Virement de la section de fonctionnement	1 190 387.41
040	Opérations d'ordre	70 000.00
	TOTAL BP propositions nouvelles	3 169 474.93
	Restes à réaliser 2017	21 800.00
TOTAL BP		3 191 274.93

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 34. Abstentions = 2. Suffrages exprimés = 32. **Pour approbation** du budget primitif « Commune » = 32.

M. GANACHAUD Thierry (disposant d'un pouvoir) s'abstient de voter ce budget, déplorant l'augmentation des charges de personnel.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

c.

DE2018-03-034

Délibération relative au vote du budget primitif annexe « Commerces » - Année 2018.

(Cf annexe n° 4)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le **13 février 2018**,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le **14 mars 2018**,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **ADOpte le budget primitif annexe « Commerces » - Année 2018** comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2018
Chapitre	Libellé	
011	Charges à caractère général	41 525.43
65	Autres charges de gestion courante	4.30
66	Charges financières	18 400.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		64 929.73
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Propositions BP 2018
Chapitre	Libellé	
75	Autres produits de gestion courante	49 748.24
77	Produits exceptionnels	0.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 181.49
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		64 929.73
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions BP 2018
Chapitre	Libellé	
20	Immobilisations incorporelles	0.00
21	Immobilisations corporelles	5 033.04
13	Subventions d'investissement	25 302.83
16	Emprunts et dettes assimilées	43 148.24
020	Dépenses imprévues	0.00
001	Déficit antérieur reporté	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		73 484.11
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions BP 2018
Chapitre	Libellé	
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Loyers crédit- bail	13 300.00
001	Solde d'exécution reporté	60 184.11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		73 484.11

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 34. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 34. Pour approbation du budget primitif annexe « Commerces » = 34.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

d.

DE2018-03-035

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – Lotissement « Beau Soleil – Extension 1 » - Année 2018.

(Cf annexe n° 5)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2018,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 14 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- ADOPTE le budget primitif annexe – Lotissement « Beau Soleil – Extension 1 » - Année 2018 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
65	Autres charges de gestion courante	58 970.71
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00
TOTAL BP		58 970.71

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
002	Excédent de fonctionnement reporté	58 970.71
TOTAL BP		58 970.71

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
001	Déficit d'investissement reporté	0.00
TOTAL BP		0.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00
TOTAL BP		0.00

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

- **Résultat du vote :**

Votants = 34. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 34. **Pour approbation** du budget primitif annexe lotissement « Beau Soleil – Extension 1 » = 34.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

e.

DE2018-03-036

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – « Lotissements » - Année 2018.

(Cf annexe n° 6)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2018,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 14 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **ADOpte** le budget primitif annexe – « Lotissements » - Année 2018 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
011	Charges à caractère général	75 641.93
65	Autres charges de gestion courante	5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 173.00
TOTAL BP		108 819.93

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
002	Excédent de fonctionnement reporté	75 646.93
70	Vente de terrains	33 173.00
TOTAL BP		108 819.93

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
001	Déficit d'investissement reporté	33 173.00
TOTAL BP		

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	33 173.00
TOTAL BP		33 173.00

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 34. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 34. **Pour approbation** du budget primitif annexe « Lotissements » = 34.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

f.

DE2018-03-037

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – Lotissement « Le Champ Vairé » - Année 2018.

(Cf annexe n° 7)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2018,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 14 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- **ADOpte** le budget primitif annexe – Lotissement « Le Champ Vairé » - Année 2018 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
001	Déficit reporté	0.00
011	Charges à caractère général	56 400.00
66	Charges financières	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 876.00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	2 000.00
TOTAL BP		165 276.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
70	Vente de terrains	61 249.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	102 027.00
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement.	2 000.00
TOTAL BP		165 276.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
002	Déficit d'investissement reporté	0.00
16	Remboursement dette en capital	105 000.00
040	Opération ordre entre section	102 027.00
TOTAL BP		207 027.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
001	Excédent reporté	124.73
16	Emprunts	102 026.27
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	104 876.00
TOTAL BP		207 027.00

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

Votants = 34. Abstentions = 0.. Suffrages exprimés = 34. **Pour approbation** du budget primitif annexe lotissement « Le Champ Vairé » = 34.

5) Budgets primitifs – Année 2018 (Commune et Budgets Annexes)

g.

DE2018-03-038

Délibération relative au vote du budget primitif annexe – Lotissement « Le Gui 2 - Extension » - Année 2018.

(Cf annexe n° 8)

Délibération

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la réglementation impose d'approuver les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours.

Le Conseil Municipal est invité à voter le budget au niveau du chapitre pour les sections Fonctionnement et Investissement.

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 février 2018,

Vu l'avis de la commission générale des finances qui s'est tenue le 14 mars 2018,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- ADOPTE le budget primitif annexe – Lotissement « Le Gui 2 - Extension » - Année 2018 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
011	Charges à caractère général	
042	Opération d'ordre de transfert entre section	159 513.26
TOTAL BP		159 513.26

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
042	Opération d'ordre de transfert entre section	159 513.26
TOTAL BP		159 513.26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
001	DEFICIT d'investissement reporté	159 513.26
040	Opérations d'ordre entre sections	159 513.26
TOTAL BP		319 026.52

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Propositions BP 2018
16	Avance du budget principal « commune »	159 513.26
040	Opérations d'ordre entre sections	159 513.26
TOTAL BP		319 026.52

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote :

M. BETOU Jean-René ne participe pas au vote.

Votants = 33. Abstentions = 0. Suffrages exprimés = 33. **Pour approbation** du budget primitif annexe lotissement « Le Gui 2 - Extension » = 33.

III – INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

1.

DE2018-03-039

Délibération déterminant le nombre d'adjoints suite à la démission du 3^{ème} adjoint au Maire.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2121-7-2, L.2122-4, L.2122-10 et L. 2122-15 relatifs à l'élection des adjoints par le Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 3 Février 2016, n° DE2016-02-009, fixant le nombre d'adjoints à 10 et désignant les adjoints au Maire ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire, suite à la démission de Mme PASQUIER Karine, 3^{ème} adjoint, reçue en Préfecture de la Vendée le 29 décembre 2017 et acceptée par M. le Préfet en date du 2 janvier 2018 ;

Considérant que le Conseil municipal peut fonctionner avec un nombre de postes d'adjoints ramené à 9 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, après avoir procédé à un vote,

- Décide de supprimer un poste d'adjoint, arrêtant ainsi le nombre d'adjoints à : 9.

Résultat du vote :

Votants = 34. Abstentions = 2. Suffrages exprimés = 32. Pour approbation de cette délibération = 29. Contre l'approbation de cette délibération = 3.

2.

DE2018-03-040

Commissions municipales.

Suite à la démission d'élus, délibération :

- portant sur la nouvelle dénomination de commissions,
- détaillant leur composition.

Présentation du dossier :

M. le Maire indique que les démissions d'une part, de Mme PASQUIER Karine de son poste d'adjoint, tout en restant membre du Conseil municipal et d'autre part, de Mme STIEAU Véronique de son poste de conseillère municipale remplacée par M. MOINE Anthony, induisent de fait, des modifications au sein de la composition des commissions municipales.

M. le Maire rappelle les décisions prises en matière de constitution et de composition des **Commissions Municipales :**

- Réunion du Conseil municipal du 03.02.2016 et **Extrait de la note de synthèse :**

« Le Conseil Municipal forme des Commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'Assemblée. Chaque Commission est animée par un Adjoint ou un Conseiller Municipal, sous sa responsabilité. Le Maire est Président de droit de toutes les Commissions.

Il est proposé que chaque commission soit composée de 9 membres maximum sans compter le Maire.

Les dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales imposent, pour les commissions que forme le conseil municipal et dont il détermine librement le nombre de membres, que soit recherchée, dans le respect du principe de représentation proportionnelle, une pondération qui reflète fidèlement la composition de l'assemblée municipale et qui assure à chacune des tendances représentées en son sein la possibilité d'avoir au moins un représentant dans chaque commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de conseillers municipaux qui les composent.

Il est proposé que chaque conseiller puisse intégrer au maximum 2 commissions ci-après détaillées :

- Citoyenneté et proximité (prospective commune nouvelle, vie des quartiers, conseil des sages et santé)
- Communication, Tourisme et Culture
- Vie économique et Emploi (Commerce, artisanat, marché, agriculture)
- Analyse des emprunts
- Vie associative, Enfance et Jeunesse (Foyer des jeunes, Accueil de loisirs, RAM)
- Vie scolaire et périscolaire (CME, accueil périscolaire, activités péri éducatives, restauration scolaire)
- Bâtiments communaux
- Voirie communale
- Développement durable (fleurissement, aménagement paysager, environnement, biodiversité).

En outre, il est proposé de créer une commission générale composée de **l'ensemble des conseillers municipaux** chargée d'étudier les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire et l'urbanisme et les dossiers relatifs à la préparation des budgets ».

Différentes délibérations prises par le Conseil municipal jusqu'à ce jour :

- Délibération du 03.02.2016, n° DE2016-02-011 : Délibération portant constitution des Commissions municipales.
- Délibération du 09.06.2016, n° DE2016-06-055 : Après démission de certains membres du Conseil municipal et installation dans leurs fonctions de nouveaux élus, délibération validant leur présence au sein de diverses Commissions municipales.
- Délibération du 30.06.2016, n° DE2016-06-083 : Désignation d'un élu au sein des Commissions municipales.

- Délibération du 02.02.2017, n° DE2017-02-012 : Suite à la notification de la démission d'une conseillère municipale et de l'identité de son remplaçant, délibération actant les conséquences de ce changement dans la composition de diverses commissions communales ou groupes de travail.
- Délibération du 02.03.2017, n° DE2017-03-027 : Suite à la démission d'une conseillère municipale (Mme LEFRANC Laetitia) et l'installation du nouveau conseiller municipal (M. DUBOIS Jacques) la remplaçant, Délibération actant les conséquences de ce changement dans la composition de diverses commissions communales ou groupes de travail.
- **Détail des commissions municipales telles qu'elles existent actuellement, avec mention des modifications à apporter :**

COMMISSION GENERALE (regroupant TOUS les membres du Conseil municipal)	
↓	
Finances Gestion prévisionnelle, Affaires juridiques, Contentieux	Aménagement du territoire, Urbanisme, Plan Local d'Urbanisme (PLU), Carte communale

COMMISSIONS MUNICIPALES			
↓			
Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers, Conseil des sages, Santé	Communication, Tourisme, Culture	Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture	Analyse des emprunts
MOULIN Marie-Christine PASQUIER Karine HERBRETEAU Chantal MENANTEAU Elisabeth LIEVRE Jeanne DUMAS Jean-Pascal GANACHAUD Thierry LUCAS Vanessa GT/Événementiel : LIEVRE Jeanne BARBE Olivier ALAIN Patrice HERBRETEAU Chantal BROCHARD Nicolas DREILLARD Bruno	PASQUIER Karine MOULIN Marie-Christine BORDET Stéphanie DUMAS Jean-Pascal LAURENCEAU Gérard STIEAU Véronique N'DIAYE Delphine HERMOUET Christophe BARKAN Emmanuelle TARD Jean-Marc	LAURENCEAU Gérard CHENE Aurélien BARREAU Carine STIEAU Véronique DUMAS Jean-Pascal BARBE Olivier HERPIN Jean-François TARD Jean-Marc	TESSIER Michel DREILLARD Bruno IMBERT Jean-Pierre LAURENCEAU Gérard BEAUPEU Laurence LANDAIS Virginie CANTENEUR Eric

COMMISSIONS MUNICIPALES				
				
Vie associative, Enfance, Jeunesse (Foyer des jeunes, Accueil de loisirs, RAM)	Vie scolaire, périscolaire (CME, accueil périscolaire, APE, restauration)	Bâtiments communaux	Voirie communale, Chemins ruraux	Développement durable, Fleurissement, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité
BEAUPEU Laurence TESSIER Michel HUYGHE Claude TROQUIER Mariel MENANTEAU Elisabeth LIEVRE Jeanne LUCAS Vanessa	BARREAU Carine HUYGHE Claude HERBRETEAU Chantal BORDET Stéphanie ALAIN Patrice PENLOUP Nicole N'DIAYE Delphine	IMBERT Jean-Pierre ROCHEREAU Fredy SIRE François ALAIN Patrice HERPIN Jean-François BETOU Jean-René POIRAUD Jacques GARANDEAU Bernard DUBOIS Jacques	ROCHEREAU Fredy IMBERT Jean-Pierre SIRE François HERPIN Jean-François BETOU Jean-René BROCHARD Nicolas CANTENEUR Eric	BROCHARD Nicolas CHENE Aurélien PASQUIER Karine ALAIN Patrice MOULIN Marie-Christine ROCHEREAU Fredy POIRAUD Jacques DUBOIS Jacques
GROUPE DE TRAVAIL Ouverture de plis MAPA				
DREILLARD Bruno ROCHEREAU Fredy IMBERT Jean-Pierre TESSIER Michel BEAUPEU Laurence BROCHARD Nicolas CANTENEUR Eric GANACHAUD Thierry TARD Jean-Marc				

Débats et échanges :

Des commissions communales voient leur intitulé évoluer. Ainsi :

- La commission « Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers Conseil des sages, Santé » devient la commission « **Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers, Conseil des sages, Santé, Evènementiel, Culture** ».
- La commission « Communication, Tourisme, Culture » devient la commission « **Supports d'information** ».
- La commission « Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture » devient la commission « **Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture, Tourisme** »

Une discussion s'engage en marge des débats officiels. M. le Maire s'offusque du terme « imbécile » prononcé par Mme LUCAS Vanessa. Cette dernière tient à préciser qu'il s'agit d'un échange privé entre elle et M. GARANDEAU Bernard.

Mme PASQUIER a communiqué sa volonté de se retirer de toutes les commissions communales.

M. BROCHARD Nicolas se retire de la commission « Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers, Conseil des sages, Santé, Evènementiel, Culture ».

M. LAURENCEAU Gérard souhaite intégrer la commission « Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers, Conseil des sages, Santé, Evènementiel, Culture » et se retirer de celle « Supports d'information ».

M. CANTENEUR Eric intègre la commission communale « Bâtiments communaux ».

M. ROCHEREAU Fredy exprime le souhait qu'un nouvel élu, issu de la commune historique de Chaillé-sous-les-Ormeaux, intègre la commission « Voirie communale, Chemins ruraux » pour une meilleure représentativité du territoire. Mme LUCAS Vanessa se propose d'être ce nouveau membre.

M. MOINE Anthony intègre la commission « Vie associative, Enfance, Jeunesse ».

Mme MOULIN Marie-Christine se retire de la commission « Développement durable, Fleurissement, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité ».

M. GANACHAUD Thierry intègre la commission « Développement durable, Fleurissement, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité ».

Mme BEAUPEU Laurence intègre la commission « Développement durable, Fleurissement, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité ».

M. BROCHARD Nicolas tient à préciser qu'il n'était pas favorable à la proposition de rajouter le volet « Tourisme » à la commission qu'il anime, soit la commission « Développement durable » considérant que les commissions communales doivent être pensées dans la perspective de ce qui existe, dans ce même registre, au niveau de la communauté d'agglomération.

Mme LUCAS Vanessa considère que M. BROCHARD Nicolas aurait dû être adjoint et que toutes les délégations précédemment données à Mme PASQUIER Karine, démissionnaire, auraient dû revenir à M. DREILLARD Bruno.

M. HERMOUET Christophe considère le nouvel intitulé commission « Supports d'information » pas très heureux.

M. le Maire indique que ce choix a été réfléchi.

M. HERMOUET Christophe interroge : Concrètement, que faisons-nous dans cette commission ?

M. le Maire et M. DREILLARD, en réponse, précisent que dans les faits, il n'y a rien de changé. Les missions resteront les mêmes.

Mme LUCAS Vanessa : Pourquoi ne pas rajouter le volet « Problèmes de voisinage » à la commission « Supports d'information » ?

M. le Maire confirme que ce volet relève plus spécifiquement de la « citoyenneté ».

M. BARBE Olivier tient à préciser qu'il va s'abstenir de voter ce dossier considérant que cette réorganisation de commissions communales pouvait constituer une réelle opportunité pour gagner en efficacité et permettre un meilleur fonctionnement interne. Or, force est de constater que c'est une occasion manquée.

M. le Maire rebondit sur la remarque de M. BARBE Olivier pour insister sur l'organisation et la justification des commissions communales. Chaque conseiller municipal doit être acteur afin que ces commissions fonctionnent pleinement.

M. GANACHAUD Thierry tient à faire remarquer que les commissions ne travaillent pas pour le Maire mais pour tous les concitoyens.

M. BARBE Olivier : Nous avons tout intérêt à en faire moins mais à le faire mieux. Actuellement, des élus se démobilisent et c'est dommageable.

Délibération :

Considérant les démissions d'une part, de Mme PASQUIER Karine de son poste d'adjoint, tout en restant membre du Conseil municipal et d'autre part, de Mme STIEAU Véronique de son poste de conseillère municipale remplacée par M. MOINE Anthony ;

Considérant, qu'en conséquence, il convient de revoir la composition des commissions municipales ;

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier la composition de certaines commissions municipales et d'en modifier la dénomination.

Au vu de cette présentation,

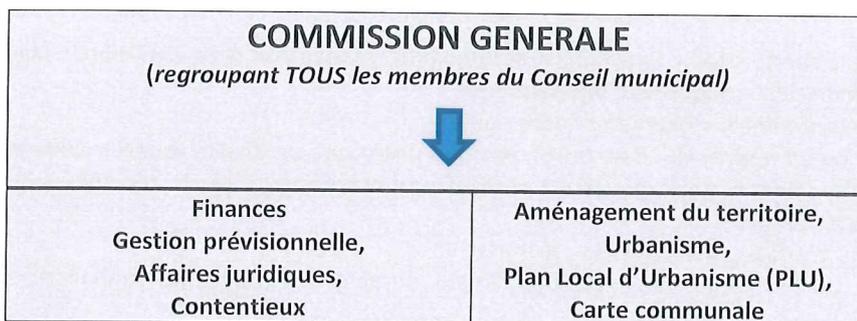
Après qu'un certain nombre d'élus aient exprimé leur souhait de se retirer de certaines commissions ou d'en intégrer de nouvelles,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'arrêter la dénomination et la composition des commissions municipales comme suit :

Modifications à apporter



COMMISSIONS MUNICIPALES			
Citoyenneté et Proximité, Vie des quartiers, Conseil des sages, Santé, Evènementiel, Culture	Supports d'information	Vie économique, Emploi, Commerce, Artisanat, Marché, Agriculture, Tourisme	Analyse des emprunts
MOULIN Marie-Christine PASQUIER Karine BROCHARD Nicolas HERBRETEAU Chantal MENANTEAU Elisabeth LIEVRE Jeanne DUMAS Jean-Pascal GANACHAUD Thierry LUCAS Vanessa BARBE Olivier ALAIN Patrice DREILLARD Bruno LAURENCEAU Gérard	DREILLARD Bruno MOULIN Marie-Christine BORDET Stéphanie DUMAS Jean-Pascal N'DIAYE Delphine HERMOUET Christophe BARKAN Emmanuelle TARD Jean-Marc LAURENCEAU Gérard	LAURENCEAU Gérard CHENE Aurélien BARREAU Carine DUMAS Jean-Pascal BARBE Olivier HERPIN Jean-François TARD Jean-Marc	TESSIER Michel DREILLARD Bruno IMBERT Jean-Pierre LAURENCEAU Gérard BEAUPEU Laurence LANDAIS Virginie CANTENEUR Eric

COMMISSIONS MUNICIPALES				
Vie associative, Enfance, Jeunesse (Foyer des jeunes, Accueil de loisirs, RAM)	Vie scolaire, périscolaire (CME, accueil périscolaire, APE, restauration)	Bâtiments communaux	Voirie communale, Chemins ruraux	Développement durable, Fleurissement, Aménagement paysager, Environnement, Biodiversité
BEAUPEU Laurence TESSIER Michel HUYGHE Claude TROQUIER Mariel MENANTEAU Elisabeth LIEVRE Jeanne LUCAS Vanessa MOINE Anthony	BARREAU Carine HUYGHE Claude HERBRETEAU Chantal BORDET Stéphanie ALAIN Patrice PENLOUP Nicole N'DIAYE Delphine	IMBERT Jean-Pierre ROCHEREAU Fredy SIRE François ALAIN Patrice HERPIN Jean-François BETOU Jean-René POIRAUD Jacques GARANDEAU Bernard DUBOIS Jacques CANTENEUR Eric	ROCHEREAU Fredy IMBERT Jean-Pierre SIRE François HERPIN Jean-François BETOU Jean-René BROCHARD Nicolas CANTENEUR Eric LUCAS Vanessa	BROCHARD Nicolas CHENE Aurélien PASQUIER Karine ALAIN Patrice MOULIN Marie-Christine ROCHEREAU Fredy POIRAUD Jacques DUBOIS Jacques GANACHAUD Thierry BEAUPEU Laurence

GROUPE DE TRAVAIL Ouverture de plis MAPA
DREILLARD Bruno ROCHEREAU Fredy IMBERT Jean-Pierre TESSIER Michel BEAUPEU Laurence BROCHARD Nicolas CANTENEUR Eric GANACHAUD Thierry TARD Jean-Marc

3.

DE2018-03-041

Représentation de la commune Rives de l'Yon au sein de divers organismes extérieurs, instances intercommunales :

Suite à la démission d'élus, délibération portant modification de cette représentation.

Présentation du dossier

M. le Maire indique que les démissions d'une part, de Mme PASQUIER Karine de son poste d'adjoint, tout en restant membre du Conseil municipal et d'autre part, de Mme STIEAU Véronique de son poste de conseillère municipale remplacée par M. MOINE Anthony, induisent de fait, des modifications de la représentation de la commune Rives de l'Yon au sein de divers « organismes extérieurs », instances intercommunales.

Ainsi, est concernée la représentation de la commune Rives de l'Yon au sein des instances, telles que détaillées ci-dessous :

Entité	Nom des représentants de la commune Rives de l'Yon	Références de la décision du Conseil municipal	Observations
SPL/Agence de Services aux Collectivités Locales	1 Délégué titulaire = M. DREILLARD Bruno 1 Délégué suppléant = Mme PASQUIER Karine	Délibération du 28.04.2016 N° DE2016-04-63	
AIDVY (Association Intermédiaire de la Vallée de l'Yon)	1 Délégué titulaire = Mme STIEAU Véronique 1 Délégué suppléant = Mme BARREAU Carine	Délibération du 09.06.2016 N° DE2016-06-063	
SIVOM les Coteaux de l'Yon		Délibération du 28.04.2016 N° DE2016-04-52 Délibération Du 16.11.2017 N° DE2017-11-109	Mme PASQUIER est membre de cette instance et souhaite le rester.

Délibération :

Considérant les démissions d'une part, de Mme PASQUIER Karine de son poste d'adjoint, tout en restant membre du Conseil municipal et d'autre part, de Mme STIEAU Véronique de son poste de conseillère municipale remplacée par M. MOINE Anthony ;

Considérant, qu'en conséquence, il convient de revoir la représentation de la commune Rives de l'Yon au sein des organismes extérieurs, instances intercommunales ;

M. le Maire propose au Conseil municipal de délibérer afin de modifier la représentation de la commune Rives de l'Yon au sein d'organismes extérieurs, instances intercommunales.

M. le Maire propose également de saisir l'opportunité de ces modifications pour rajouter un élu supplémentaire, afin de représenter la commune au sein du Comité d'échanges Rives de l'Yon.

Au vu de cette présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil municipal,

- Décide une représentation de la commune Rives de l'Yon, comme suit : (modifications apportées)

Entité	Nom des représentants de la commune Rives de l'Yon
SPL/Agence de Services aux Collectivités Locales	1 Délégué titulaire = M. DREILLARD Bruno 1 Délégué suppléant = M. BATIOU Jean-Louis
AIDVY (Association Intermédiaire de la Vallée de l'Yon)	1 Délégué titulaire = M. DREILLARD Bruno 1 Délégué suppléant = Mme BARREAU Carine
Comité d'échanges Rives de l'Yon	2 représentants de la commune : Mme TROQUIER Mariel Mme BARKAN Emmanuelle

4.

DE2018-03-042

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Délibération portant élection, après démission d'un membre élu, des membres issus du Conseil municipal appelés à siéger au sein du CCAS.

Présentation du dossier :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 123-6, R123-7, R123-8, R123-9 et R123-11 ;

Il est rappelé que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS est élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est précisé qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges qu'elle a atteint de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Il est précisé que le Maire est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a décidé de fixer à **8**, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au conseil d'administration du CCAS.

Considérant la démission de Madame STIEAU Véronique, membre élu du Conseil municipal, siégeant au sein du Conseil d'administration du CCAS conformément à la délibération prise par le Conseil municipal en date du 03.02.2016, délibération n° DE2016-02-015,

Considérant qu'il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, et qu'en vertu de l'article R123-9, dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues dans ce même article.

Il convient en conséquence de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus dans les conditions prévues et préciser ci-après.

M. le Maire invite le Conseil municipal à délibérer.

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal,

- DECIDE de procéder à l'élection des 8 membres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont candidats :

✓ Liste V. DÉNOUE, comprenant 8 membres :

- ✚ Mme DÉNOUE Véronique,
- ✚ M. DREILLARD Bruno,
- ✚ Mme PASQUIER Karine,
- ✚ Mme LIEVRE Jeanne,
- ✚ Mme HERBRETEAU Chantal,
- ✚ Mme LANDAIS Virginie,
- ✚ Mme PENLOUP Nicole,
- ✚ Mme BORDET Stéphanie.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 34. Bulletins blancs ou nuls : 2. Nombre de suffrages exprimés : 32.

Sièges à pourvoir : 8

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 4

	Voix	Attribution de siège au quotient	Attribution au plus fort reste	Total	Attribution définitive (art R 123-9 CASF)
Liste « V. Dénoue »	32	8	/	8	8

- Proclame élus, les membres suivants :

- ✚ Mme DÉNOUE Véronique,
- ✚ M. DREILLARD Bruno,
- ✚ Mme PASQUIER Karine,
- ✚ Mme LIEVRE Jeanne,
- ✚ Mme HERBRETEAU Chantal,
- ✚ Mme LANDAIS Virginie,
- ✚ Mme PENLOUP Nicole,
- ✚ Mme BORDET Stéphanie.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

1.

DE2018-03-043

Partenariat entre la commune et le Grand R – Scène nationale de la Roche-sur-Yon : Délibération validant une convention d'organisation d'un spectacle en décentralisation, saison 2017-2018.

(Cf Annexe n° 9/Convention d'organisation d'un spectacle en décentralisation – Saison 2017-2018)

Présentation du dossier :

M. le Maire charge Mme MOULIN Marie-Christine, adjointe, de la présentation de ce dossier.

Il est rappelé que « LE GRAND R SCENE NATIONALE » est un établissement d'action culturelle d'envergure nationale dont les missions sont les suivantes :

- Le soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant et de la littérature.
- La diffusion artistique pluridisciplinaire dans les domaines du spectacle vivant et de la littérature, en s'adressant d'une part au public adulte, d'autre part au jeune public.
- La mise en œuvre d'une action culturelle, dans les domaines du spectacle vivant et de la littérature, auprès des populations à l'échelle de la Vendée, notamment les jeunes.

Hormis, ses missions cadres, le Grand R déploie son action en étant notamment au service de son territoire d'implantation -L'Agglomération de la Roche-sur-Yon – de sa cohésion et de son attractivité.

La commune Rives de l'Yon est l'une des 13 communes membres de la Roche-sur-Yon Agglomération qui développe un projet d'animation culturelle sur sa commune.

Ainsi, dans le cadre de la saison 2017-2018 du Grand R, il est envisagé que la commune Rives de l'Yon accueille une représentation du spectacle « PLAIRE » de Jérôme ROUGER, le vendredi 13 Avril 2018, dans la salle des fêtes de Chaillé-sous-les-Ormeaux.

Afin de définir les conditions de mise en œuvre de ce partenariat un projet de « *Convention d'organisation d'un spectacle en décentralisation – Saison 2017/2018* » est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Délibération :

Au vu de cette présentation,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres,

- Valide le projet « *Convention d'organisation d'un spectacle en décentralisation – Saison 2017/2018* », tel qu'annexé, à passer entre LE GRAND R – Scène nationale de la Roche-sur-Yon et la commune Rives de l'Yon.
- Charge M. le Maire de la signature des documents à intervenir.

V – PERSONNEL COMMUNAL

1.

DE2018-03-044 Délibération validant la signature d'un CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) pour l'emploi d'une animatrice au sein de l'accueil périscolaire, pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour la restauration scolaire et activités « Accueil Péri/Centre de Loisirs ».

Présentation du dossier

M. le Maire rappelle différentes décisions prises par le conseil municipal et se rapportant à ce dossier :

- **Délibération du 06.09.2016** : portant recrutement d'une animatrice dans le cadre d'un CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), pour une période de 9 mois, allant du 8 octobre 2016 au 7 juillet 2017.

- **Délibération du 12.07.2017** : portant prorogation du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), pour une période de 9 mois, allant du 8 juillet 2017 au 7 avril 2018.

Il est rappelé :

Au titre de ce type de contrat, elle a bénéficié d'une rémunération égale au taux du SMIC multiplié par le nombre d'heures travaillées.

L'Etat prend en charge 60 % des 20 premières heures du contrat pendant 9 mois dans le cadre du CAE.

Ce contrat arrivant à échéance, il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'en demander la prorogation pour une durée de 6 mois, courant du 8 avril 2018 au 7 octobre 2018, en sachant qu'à partir de janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en « Parcours Emploi Compétence » (PEC).

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) constitue la déclinaison, pour le secteur non marchand, du contrat unique d'insertion (CUI).

Le taux de prise en charge par l'Etat est de 40 % du SMIC sur les 20 premières heures uniquement.

Débats et échanges :

M. GANACHAUD Thierry, après avoir obtenu des précisions sur les missions confiées, propose que soit rajoutée la mention « Accueil Péri/centre de loisirs ».

M. HERMOUET Christophe regrette le désengagement financier de l'Etat.

M. le Maire précise que, pour la Mission locale de notre secteur, ce sont 35 contrats de ce type qui sont à mettre à son actif.

Délibération

Le Conseil municipal, au vu de cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

-Décide la signature d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) relatif à l'emploi d'une animatrice au sein de l'accueil périscolaire, pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), pour la restauration scolaire et les activités « Accueil Péri/Centre de loisirs », et ce, pour une période de 6 mois, à compter du 8 avril 2018. La durée du temps de travail s'établit à : 25,95 heures hebdomadaires annualisées, pour la période considérée.

IV – DIVERS

➤ Diverses communications.

M. GANACHAUD Thierry interroge sur le stationnement de caravanes, place des Tilleuls des jours derniers.

M. le Maire indique que le problème est réglé, les caravanes étant parties.

Mme HUYGHE Claude questionne : Où en est-on de la problématique des doublons de noms de rues sur le territoire communal ? Elle témoigne recevoir du courrier qui ne lui est pas destiné. S'en suit un échange entre élus. M. le Maire admet qu'une décision doit être prise sur ce dossier rapidement par le Conseil municipal.

Mme LUCAS Vanessa : Elle déplore que, concernant le CIAS et le SIVOM, il n'y ait pas de transmission de comptes rendus des réunions de ces instances. Elle souhaiterait les recevoir.

M. le Maire précise qu'il avait prévu de communiquer sur ce volet.

M. le Maire indique que la dernière réunion du SIVOM portait sur le vote des budgets et donc sur le montant de la participation financière à verser annuellement par les communes membres. Le budget de fonctionnement s'établit à 162 000 € de dépenses financées à hauteur de 155 000 € par les participations des communes membres. Il rappelle que la participation de la commune Rives de l'Yon s'établit à 55 % du montant total des participations, soit environ 85 000 € pour l'année 2018. Il précise en outre que des observations ont été faites à propos de l'absence de « DOB », préalablement au vote des budgets, étape obligatoire fixée par la réglementation. La réponse obtenue à ces observations : Nous ferons mieux l'année prochaine. M. le Maire tient à faire remarquer que ce manquement aurait pu conduire au blocage du vote du budget 2018 mais que, tel n'a pas été le cas, dans un souci de travail constructif. La 2^{ème} observation formulée par les élus Rives de l'Yon a été celle-ci : regarder les économies susceptibles d'être faites. M. le Maire souligne les augmentations très importantes de certains postes de dépenses et notamment en matière de charges de personnel (+ 42 %). M. le Maire indique qu'il va engager une réflexion sur l'intérêt du SIVOM, en particulier dans le domaine « Voirie ». Il précise également les difficultés financières que connaissent les 2 structures d'accueil de personnes âgées : EHPAD sur St Florent-des-Bois et PUV (Petite Unité de Vie) sur Nesmy. Il conviendrait de pouvoir augmenter le prix de journée au sein de l'EHPAD conventionné. Le déficit annoncé pour la PUV se situerait à environ 42 000 €/an.

M. le Maire propose au conseil municipal que soit faite prochainement, lors d'une réunion une présentation du budget SIVOM et CIAS.

M. GANACHAUD Thierry interroge sur l'avancée du dossier « GUILLET/JOGUET ».

M. le Maire indique que le compromis est prêt mais non encore finalisé. Actuellement, il y a 2 potentialités d'achat.

M. le Maire revient sur le déroulement du recensement de la population (18 janvier au 17 février 2018). Pour clôturer de manière festive cette opération, une réception, en toute simplicité, s'est tenue en mairie de St Florent-des-Bois, rassemblant les agents recenseurs et les agents administratifs encadrants. Ce sont 9 agents recenseurs qui étaient concernés (8 + 1 complémentaire, recruté en appui). Le taux de retour des documents par internet a été très important. Le chiffre définitif de la population sera connu au mieux en juin 2018. Pour rappel, le chiffre population communiqué par l'INSEE au 01.01.2018 est de 4312 habitants. Globalement, les agents recenseurs ont communiqué leur satisfaction d'avoir participé à cette opération de recensement. M. le Maire se félicite de l'implication de chacun dans ses missions.

M. le Maire communique à propos du passage du Tour de France sur le territoire communal et sur les différentes initiatives locales liées à cet évènement. Une réunion doit se tenir jeudi de la semaine prochaine sur ce thème, avec les associations locales.

M. le Maire indique qu'une présentation de l'étude, menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Vendée sur les commerces à Chaillé, sera présentée lors de la réunion de la commission générale du 12.04.2018.

M. le Maire évoque le dispositif « Cœur de Ville » : 2 villes vendéennes ont été retenues dans ce cadre. Il s'agit de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte.

Mme MOULIN Marie-Christine communique sur une exposition actuellement en cours, (en mairie de St Florent-des-Bois et au sein des 2 bibliothèques, Chaillé et St Florent). Il s'agit de l'artiste Brigitte MANDIN, qui expose du 29 mars au 22 mai 2018, peintures et mosaïques.

Mme BEAUPEU Laurence et M. BARBE Olivier communiquent à propos de la participation d'une équipe football « Jeunes » de St Florent-des-Bois au « MONDIAL FOOT/Jeunes » organisé à ORVAULT le week-end prochain, coupe du monde 2018. Les élus se réjouissent d'une telle participation, particulièrement honorable pour ces jeunes et leur adressent leurs plus vifs encouragements, pour réussir dans le cadre de cette compétition.

Mme BEAUPEU Laurence précise que les interventions de « La Ronde », au niveau de l'Espace Liberté (St Florent), validées par le Conseil municipal, ont commencé.

Mme BARREAU Carine évoque les réflexions en cours concernant la nouvelle organisation des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019.

M. le Maire fait allusion à l'opération « Portes Ouvertes », organisée par l'école publique de la Vallée de l'Yon, avec un bilan très positif et des perspectives de progression des effectifs.

M. BROCHARD Nicolas donne quelques informations relatives au week-end environnement, (6,7,8 avril 2018), axé sur le développement durable :

- Vendredi 6 avril à 20h30 : soirée conférence et échanges sur le projet tuteuré mené par les étudiants en BTS agricole - gestion et protection de la nature du Lycée Nature de la Roche-sur-Yon (Lieu = Maison des Libellules/Chaillé).

- Samedi 7 avril :

* de 10h30 à 12h : ramassage des déchets. Départs prévus de la salle des Tilleuls (St Florent) et de la Place de l'Eglise (Chaillé).

* 9h-15h : Distribution de compost sur la place des Tilleuls – St Florent-des-Bois.

* 13h : Pique-nique ouvert à la population à la Coulée verte à Chaillé-sous-les-Ormeaux.

* 14h-16h : Plantation d'essences locales et d'espèces buissonnantes à la Coulée verte – Chaillé-sous-les-Ormeaux.

* 14h-17h : Atelier pour aménager un jardin - Coulée verte – Chaillé-sous-les-Ormeaux.

* 17h : Vernissage à la Maison des Libellules de l'exposition « Regard sur mon paysage ».

- Dimanche 8 avril :

* 10h30 : Découverte du Moulin de Borget. Départ du logis de l'Aubonnière.

M. DREILLARD Bruno intervient à propos de TRIVALIS. Il précise que les vendéens sont champions, sur le plan national, en matière de tri sélectif. Il précise que Trivalis sera présent sur le Tour de France afin d'organiser une communication sur ses actions.

M. GARANDEAU Bernard : La rue du Coteau (Chaillé) va rester dans cet état pendant combien de temps ?

M. DREILLARD Bruno lui indique que les travaux d'effacement de réseau, dans cette rue, ne sont pas terminés. Ils le seront fin juin 2018. D'ici cette date, il ne peut y avoir de réfection de chaussée.

M. GARANDEAU Bernard interpelle également au sujet du mauvais état d'entretien de la route reliant, sur Chaillé, le lieudit « Le Guy Bureau » à celui du « Chiron ».

M. ROCHEREAU Fredy lui indique que ces travaux sont intégrés au programme voirie 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jean-Louis BATIOU



